

Sur les mêmes thématiques
chez Labor et Fides :

Philippe Borgeaud, *Exercices de mythologie*, 2004
Jean Rudhardt, *Les dieux, le féminin, le pouvoir*, 2006

RELIGIONS ANTIQUES

Philippe Borgeaud, Nicole Durisch Gauthier,
Dominique Jaillard, Agnes Anna Nagy,
Francesca Prescendi, Thomas Römer, Youri Volokhine

INTRODUCTION

RELIGIONS ANTIQUES

Une introduction comparée

Egypte – Grèce – Proche-Orient – Rome

Edité par Philippe Borgeaud et Francesca Prescendi

LABOR ET FIDES

- Ph. TALON, *The Standard Babylonian Creation Myth. Enūma Eliš*, Helsinki, The Neo-Assyrian Text corpus Project (State Archives of Assyria Cuneiform Texts 4), 2005.
- R. J. TOURNAY et A. SHAFFER, *L'épopée de Gilgamesh*, Paris, Editions du Cerf (Littératures anciennes du Proche-Orient 15), 1994.

La Grèce

- Ph. BORGEAUD, *Recherches sur le dieu Pan*, Rome, Institut Suisse, Bibliotheca Helvetica Romana XVII, 1979 (notamment p. 41-67, « Le premier arcadien »).
- Ph. BORGEAUD, *Aux origines de l'histoire des religions*, Paris, Seuil (Bibliothèque du XXI^e siècle), 2004 (notamment p. 38-41, « Avant l'image, avant le mythe : la religion des origines », et p. 51-55, « Les noms des dieux »).
- W. K. Ch. GUTHRIE, *In the Beginning. Some Greek Views on the Origins of Life and the Early State of Man*, New York, Methuen & Co, 1957.
- J. RUDHARDT, « Les mythes grecs relatifs à l'instauration du sacrifice. Les rôles corrélatifs de Prométhée et de son fils Deucalion », in J. RUDHARDT, *Du mythe, de la religion grecque et de la compréhension d'autrui*, Genève, Droz, 1981 (= *Revue européenne des sciences sociales*, T. XIX, n° 58), p. 209-226.
- R. SOREL, *Les cosmogonies grecques*, Paris, PUF (« Que sais-je » n° 2882), 1994.
- J.-P. VERNANT, « A la table des hommes. Mythe de fondation du sacrifice chez Hésiode », in M. DETIENNE et J.-P. VERNANT, *La cuisine du sacrifice en pays grec*, Paris, Gallimard, 1979, p. 37-132.
- J.-P. VERNANT, *L'Univers, les dieux, les hommes : récits grecs des origines*, Paris, Seuil (La librairie du XX^e siècle), 1999.

Chapitre 7

INNOVATIONS RELIGIEUSES DANS LA ROME IMPÉRIALE

Agnes Anna Nagy et Francesca Prescendi

Pureté des origines et intégration des cultes étrangers

Selon une conception antique, l'histoire de Rome a connu une première période dans laquelle la ville aurait vécu à l'écart des influences étrangères. Cette période de « pureté » aurait pris fin avec l'arrivée de la monarchie étrusque, celle des Tarquins, qui était censée ouvrir les portes de la ville aux cultes étrangers. Cette théorie a été reprise par des savants modernes. Le père de l'histoire de la religion romaine, l'allemand Georg Wissowa, en fait la base de son livre *Religion und Kultus der Römer*¹. Wissowa, comme d'autres savants du début du XX^e siècle, est allé à la recherche de ce qu'il considérait être le patrimoine religieux « authentique » d'un peuple, en entendant par « authentique » ce qui était antérieur à toute influence étrangère.

Cependant, des recherches plus modernes ont montré que la civilisation romaine a toujours été en contact avec les Grecs de la Grande Grèce et les peuples italiques (étrusques, osques, etc.), et que les influences réciproques ont existé depuis « l'aube des temps ». Rome intègre depuis ses origines des éléments

1. G. WISSOWA, *Religion und Kultus der Römer*, München, C. H. Beck'sche Verlag, 1912 (= 1902).

étrangers dans son patrimoine. La conception d'une période de « pureté » est un mythe qui ne trouve pas confirmation dans la réalité historique.

A Rome, l'intégration des éléments étrangers (mythes et rites) ne se fait pas sans laisser de traces. Les intellectuels romains réfléchissent dans leur littérature sur ces apports, qu'ils continuent à désigner sous des appellations qui en évoquent l'origine : on parle par exemple de sacrifices accomplis selon la coutume grecque (*ritus Graecus*). Le témoignage le plus éloquent est un passage de Strabon (5, 3, 3) qui définit le sacrifice en l'honneur d'Hercule à Rome comme « ancestral » et en même temps comme « grec »². De la même manière, les Romains parlent d'une façon de se couvrir la tête avec la toge « à la manière de Gabii » pendant le rite, c'est-à-dire selon la coutume de la ville homonyme, proche de Rome (*cinctus Gabinius*). Ils expliquent qu'une divinité proprement italique, comme Mater Matuta, doit être identifiée à une divinité grecque, Leucothée, et racontent comment cette identification s'est produite³. Le but est de montrer que la civilisation romaine est ouverte sur l'extérieur, parce qu'elle porte des éléments étrangers en elle-même. La négation du concept d'autochtonie à Rome s'insère parfaitement dans ce même système de pensée : les Romains ne se disent pas originaires de leur territoire, mais prétendent venir d'ailleurs, d'Asie Mineure avec le Troyen Enée, d'Albe avec Romulus et Remus, à moins qu'ils ne se présentent comme les descendants de réfugiés arrivés à Rome des villes alentour et accueillis par Romulus dans le lieu qui porte le nom significatif d'« Asile ».

2. Cf. J. SCHEID, « *Graeco ritu* : A Typically Roman Way of Honoring the Gods », in *Harvard Studies in Classical Philology* 97 (1995-1998), p. 15-31.

3. Pour les assimilations entre divinités, cf. le premier chapitre de ce livre.

Religions en contact

Entre la fin du III^e et le début du II^e siècle av. J.-C., Rome est en guerre contre Carthage, ensuite elle attaque la Grèce. Pendant cette période de guerre et de conquête de la Méditerranée, Rome vit des moments difficiles. Les auteurs parlent souvent de crises, précédées par la manifestation de prodiges. Le remède aux malheurs annoncés par les signes divins, consiste notamment à importer des cultes de l'étranger, comme celui d'Esculape et de la Mère des dieux. « Les recettes religieuses n'avaient pas de patrie. A cette époque sans Eglises, les dieux et les rites n'étaient pas le drapeau des résistances nationales. En matière de rites et de toute espèce de phraséologie, les Grecs étaient les bons fournisseurs [...]. En cas de crise politique, Rome allait demander une divinité à une des cités grecques d'Italie, comme on va emprunter un remède à quelque étranger lorsqu'on désespère de la pharmacopée familiale »⁴.

A la même époque, Rome transforme aussi sa façon de célébrer certains rites, en se conformant à des modèles grecs. L'influence de la Grèce s'impose davantage et la religion romaine en sera à jamais modifiée.

A la période impériale, ce phénomène d'intégration des cultes d'origine étrangère devient encore plus évident. A ce moment-là, les Romains se trouvent en contact non seulement avec des cultes provenant d'ailleurs (cf. Isis, arrivée précédemment, Mithra, etc.), qui peuvent être pratiqués en même temps que les cultes traditionnels, mais aussi avec des religions qui se veulent exclusives, comme le judaïsme et le christianisme. On prend conscience d'un « autre » qu'on ne peut intégrer en soi-même. Cela oblige les Romains à se repenser, à se redéfinir. La comparaison prend à ce moment de l'histoire une connotation particulière. Les traités

4. P. VEYNE, « La nouvelle piété sous l'Empire : s'asseoir auprès des dieux, fréquenter les temples », in *Revue de philologie, de littérature et d'histoire ancienne* 63 (1989), p. 175-194.

apologétiques des Pères de l'Eglise ont comme point de départ la religion romaine traditionnelle, qu'ils critiquent pour montrer la supériorité de la religion chrétienne. De leur côté, les intellectuels, qui continuent à pratiquer la religion traditionnelle, s'attachent encore plus à leur tradition religieuse. C'est dans cette confrontation que certains concepts fondamentaux pour l'histoire des religions, tels que la « religion » (*religio*), la superstition (*superstitio*), la magie, la façon d'accomplir les rites (*ritus*), etc., se précisent et acquièrent une signification nouvelle.

Cultes d'origine orientale

Les savants modernes ont réuni sous la dénomination de « religions orientales » une grande partie de ces cultes étrangers qui se sont établis à Rome à partir du II^e siècle av. J.-C. (le premier est celui de la Mère des dieux, importé en 204 av. J.-C.) jusqu'à l'époque impériale. C'est à Franz Cumont (1868-1947), un savant belge, qu'on doit la diffusion de ce concept. « Depuis F. Cumont, on entend par "religions orientales" les cultes égyptiens, syriens, anatoliens dont l'archéologie, l'épigraphie et la tradition littéraire attestent la diffusion à Rome et dans l'Occident romain. Outre Isis et Sérapis, Cybèle et Attis, Adonis et Atargatis, les Baals d'Héliopolis, de Damas, ou de Doliché, F. Cumont prenait en compte dans un appendice sur les mystères de Bacchus un dieu grec, mais que ses ascendances thracophrygiennes rattachent à l'Orient »⁵.

Des recherches conduites récemment par une spécialiste des religions anciennes, Corinne Bonnet, ont contribué à remettre définitivement en question l'homogénéité de ces cultes et donc

5. R. TURCAN, *Les cultes orientaux dans le monde romain*, Paris, Les Belles Lettres, 1989, p. 9.

aussi la pertinence de la catégorie de religions orientales⁶. La critique de ce concept est due surtout au fait que les Romains, en général, préfèrent parler de « cultes étrangers » (*sacra peregrina*), en soulignant donc le fait que ces cultes ne faisaient pas partie à l'origine de leur *mos maiorum*, c'est-à-dire de la tradition de leurs ancêtres. D'ailleurs, l'« Orient », dont ces cultes devraient provenir, n'est pas une catégorie de pensée dans le monde ancien, mais plutôt une catégorie moderne, influencée par une vision colonialiste, et correspond à des domaines culturels différents (l'Égypte, la Syrie, la Grèce, des régions de l'actuelle Turquie comme la Commagène et l'Anatolie, la Perse qui correspond à l'actuel Iran) ayant des traditions religieuses propres⁷. En plus, il serait éventuellement pertinent de parler de « religions orientales dans le monde romain » si ces cultes avaient conservé intact leur caractère original. Mais ce n'est pas le cas. En effet, ces cultes, en s'insérant dans le monde romain, acquièrent une forme nouvelle, qui est un mélange d'éléments originaires et romains. R. MacMullen affirme carrément, à propos du culte de Mithra : « Les liens du mithriacisme avec l'Orient se réduisent à si peu de choses qu'il n'y a pas grand risque à leur dénier toute existence » (p. 190).

L'arrivée de la Mère des dieux

Le premier parmi les cultes dits « orientaux » qui arrive à Rome est celui de la Mère des dieux, une déesse anatolienne,

6. Cf. les articles parus dans « Les "religions orientales" : approches historiographiques/Die "orientalischen Religionen" im Lichte der Forschungsgeschichte », in *Archiv für Religionsgeschichte* 8, 2006, p. 151-272 et les autres titres dans la bibliographie à la fin du chapitre.

7. Sur le concept d'Orient, cf. N. BELAYCHE, « L'Oronte et le Tibre : l'Orient des cultes orientaux de l'empire romain », in M.-A. A. MOEZZI et J. SCHEID (éd.), *L'Orient dans l'histoire religieuse de l'Europe. L'invention des origines*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 1-35.

dont la pierre qui la représente est amenée d'Asie Mineure. Comme nous l'avons dit, c'est l'année 204 av. J.-C. Les autorités publiques interviennent tout au long du processus d'introduction de cette divinité, de la prescription par les livres sibyllins à l'instauration du temple sur le Palatin :

La cité, à cette époque, avait été prise d'un soudain scrupule religieux, après la découverte d'une prédiction dans les livres sibyllins, consultés à cause de la fréquence inhabituelle des pluies de pierres cette année-là : à quelque moment qu'un ennemi étranger aurait porté la guerre en terre italienne, on pouvait le bouter hors d'Italie et le vaincre, si la Mère de l'Ida était transportée de Pessinonte à Rome. Cette prédiction découverte par les décemvirs frappa d'autant plus les sénateurs que, de surcroît, d'après le rapport des ambassadeurs qui avaient apporté une offrande à Delphes, leur propre sacrifice à Apollon Pythien avait été entièrement favorable et l'oracle avait répondu qu'une victoire, beaucoup plus grande que celle dont le butin avait fourni les offrandes qu'ils apportaient, attendait le peuple romain. A l'ensemble des faits porteurs du même espoir, les sénateurs rattachaient l'espèce de prémonition annonçant la fin de la guerre qu'avait eue Publius Scipion en réclamant l'Afrique comme province. Aussi, pour hâter l'obtention d'une victoire qui s'annonçait elle-même par les prophéties, les présages, les oracles, ils méditaient et discutaient les moyens de transporter à Rome la déesse⁸.

Les ambassadeurs, gagnant l'Asie, s'arrêtèrent en route pour monter à Delphes consulter l'oracle, afin de savoir quel espoir de réussite dans la mission confiée par leur patrie donnaient à eux-mêmes et au peuple romain ses prédictions. La réponse fut, dit-on, que, par l'intermédiaire du roi Attale, ils obtiendraient ce qu'ils recherchaient ; quand la déesse aurait été transportée à Rome, ils devaient veiller à ce que ce fût l'homme le meilleur de Rome qui l'accueillît en hôte. Les ambassadeurs se rendirent à Pergame, auprès du roi. Il les reçut aimablement, les conduisit à Pessinonte, en Phrygie, leur fit remettre une pierre sacrée que les

8. TITE-LIVE, *Histoire de Rome* 29, 10, 4-10, trad. P. François, Paris, Les Belles Lettres, PUF, 1994.

habitants disaient être la Mère des dieux et les invita à l'emporter à Rome. Envoyé en avant par les ambassadeurs, Marcus Valérius Falto annonça qu'on apportait la déesse : il fallait rechercher l'homme le meilleur de la cité, afin qu'il l'accueillît en hôte, selon la prescription⁹.

Autour de ce voyage bien réel, un récit s'élabore. Le bateau qui transporte la « statue » arrive à l'embouchure du Tibre, où il échoue sur un bas-fond (voir Figure 14). Tous les efforts des hommes pour continuer le voyage sont infructueux. Claudia, une jeune Romaine soupçonnée de se comporter de façon trop libertine, demande à la déesse de lui accorder un privilège : si la déesse juge que les soupçons sur son comportement sont mal fondés, elle lui accordera de conduire le bateau jusqu'à Rome. La déesse consent et la jeune femme emmène le bateau jusqu'à Rome, simplement en le tirant par une corde.

La Mère des dieux est ainsi reçue à Rome par le meilleur des Romains, le jeune Scipion Nasica. Elle sera désormais considérée comme une déesse étrangère et en même temps ancestrale¹⁰, puisqu'elle vient de la même région dont Enée aussi était parti. Son culte sera établi au cœur de Rome, non seulement dans le *pomerium* (l'enceinte de la ville), mais dans le lieu le plus symbolique de l'identité romaine, le Palatin, la colline où Romulus lui-même avait habité.

Mithra

Un autre exemple de culte d'origine orientale est celui de Mithra, qui vient de la Perse (l'Iran actuel). A la différence de celui de la Mère des dieux, qui est devenu un culte officiel du peuple romain, celui de Mithra, bien que répandu dans tout l'Empire, restera toujours un culte privé.

9. TITE-LIVE, 29, 11, 5-8.

10. Cf. Ph. BORGEAUD, *La Mère des dieux*, Paris, Seuil, 1996.

Le premier témoignage écrit de la présence de Mithra à Rome est celui de Stace (*Thébaïde* 1, 716-720) : « Mithra qui, sous les rochers de l'antré perse, tord les cornes du taureau qui refuse de le suivre », qui remonte à l'an 92 de notre ère. Les documents archéologiques confirment que c'est bien à la fin du premier siècle ap. J.-C. que le culte de Mithra se diffuse dans l'Empire romain.

L'image la plus fréquente de ce dieu est celle où il tient avec force un taureau et lui enfonce un couteau dans le cou (voir Figure 15). Le sang qui sort de la blessure est bu par un chien et par un serpent, un scorpion attaque les organes génitaux du taureau, deux personnages le côtoient, aux noms de Cautes et Cautopates, portant des torches qu'ils dirigent, l'une vers le haut, l'autre vers le bas. En haut, sont représentés le soleil, parfois la lune, et un corbeau qui semble transmettre le message du soleil à Mithra.

On ne connaît que très peu la liturgie mithriaque, parce qu'il s'agit d'un culte à mystères : les adeptes qui y étaient initiés ne pouvaient rien raconter. Le culte se passe dans des grottes souterraines, qui sont décorées avec des peintures et des statues. Elles rappellent le lieu mythique où Mithra a tué le taureau primordial. Elles sont ornées d'étoiles, qui signifient le ciel (le cosmos). Sur les deux côtés longs, sont disposés des bancs sur lesquels les initiés sont couchés pendant le repas communautaire. Des auteurs chrétiens disent qu'il s'agit d'une célébration très semblable à celle de l'eucharistie, où on partage le pain et l'eau.

Les apôtres, dans leurs Mémoires, qu'on appelle Évangiles, nous rapportent que Jésus leur fit ces recommandations : il prit du pain, et ayant rendu grâce, il leur dit : « Faites ceci en mémoire de moi : ceci est mon corps ». Il prit de même le calice, et ayant rendu grâce, il leur dit : « Ceci est mon sang ». Et il les leur donna à eux seuls. Les mauvais démons ont imité cette institution dans les mystères de Mithra : on présente du pain et une coupe d'eau dans les cérémonies de l'initiation et on prononce certaines formules que vous pouvez savoir¹¹.

11. JUSTIN, *Première Apologie*, 66, 3-4, trad. L. Pautigny, Paris, Picard, 1904.

Le vers de Stace que nous avons rencontré plus haut fait allusion à l'origine exotique de Mithra. Ce dieu est ressenti par les Romains comme venant de Perse et il est représenté habillé à la mode orientale (voir par exemple son pantalon et son chapeau). Les chercheurs modernes ont de leur côté essayé de comprendre comment ce culte est passé de l'Iran à Rome. On a dû très tôt se rendre à l'évidence que ce passage ne s'est pas fait directement. En effet, en Iran, il n'y a pas de traces d'un culte de Mithra comparable à celui pratiqué à Rome. Évidemment, le dieu Mithra est bien attesté dans la religion iranienne. Mais il n'est pas question de l'épisode de la tauroctonie¹², qui est l'élément essentiel du culte romain. On arrive à la conclusion que le culte mystérieux de Mithra, tel que le célèbrent les Romains, se forme par étapes. D'abord il passe de l'Iran dans le monde hellénistique de l'Asie Mineure. Dans ces régions hellénisées, l'armée romaine est en contact avec les hautes sphères des pouvoirs locaux. C'est peut-être dans ce contexte que le culte commence à faire partie de la culture romaine¹³. Il est permis de supposer que c'est à ce moment que l'épisode de l'abattage du taureau devient l'acte central du nouveau culte. Une comparaison entre la tauroctonie de Mithra et les images romaines du sacrifice traditionnel montre d'ailleurs des renvois évidents.

A partir du II^e siècle ap. J.-C., ce culte « romain » de Mithra, dont on continue à rappeler l'origine perse, se diffuse dans tout l'Empire et surtout dans le nord où se trouve une grande concentration de militaires. Parmi les adeptes de Mithra, il y a en effet surtout des soldats et des commerçants, pas de femmes.

12. La tauroctonie est l'abattage du taureau par Mithra, cf. aussi ci-dessus, p. 46-47.

13. Cf. R. BECK, « The Mysteries of Mithras : A New Account of their Genesis », *Journal of Roman Studies* 88 (1998), p. 115-128.

Les limites de l'innovation religieuse

Les Romains sont réputés aujourd'hui pour leur tolérance en matière de religion. Il est vrai que les peuples de l'Empire pouvaient pour la plupart conserver leurs divinités et leurs cultes ancestraux, du moins dans leur pays d'origine¹⁴. Comme on l'a vu, il arrive souvent aux Romains d'importer des dieux et des cultes. Pourtant, cette tolérance apparente avait ses limites : les autres religions et autres cultes étaient tolérés uniquement tant qu'ils ne mettaient pas en danger la *pax deorum*, la paix des dieux. En effet, le succès, et même la survie de l'Empire reposaient sur la bonne relation établie entre les dieux et les ancêtres des Romains. La question devenait particulièrement aiguë lorsque les cultes étrangers prétendaient détourner les citoyens romains de leurs devoirs religieux, cherchant à les « convertir ». Car l'accomplissement rigoureux des rites ancestraux (l'*orthopraxie*, selon le terme de John Scheid) pouvait seul assurer la paix des dieux, condition *sine qua non* du bon fonctionnement de l'Empire. Par conséquent, il fallait veiller à ce que les nouveaux cultes n'envahissent pas Rome au point de lui nuire. La récente monographie collective de Mary Beard, John North et Simon Price¹⁵ explique comment les autorités romaines définissaient et surveillaient en permanence ce qui était souhaitable, acceptable ou inacceptable en matière religieuse *pour les citoyens*. Les trois auteurs mettent l'accent sur le rôle de l'élite sénatoriale dans ce travail continu de relecture de ce qui est *religio* et de ce qui est *superstitio*. Cependant, si la vie religieuse de la ville de Rome – et en moindre mesure celle d'Italie – était sous surveillance permanente, le reste de l'Empire jouissait d'une certaine liberté grâce au statut de non-citoyen (donc non

14. Avec deux exceptions : les sacrifices humains publics furent interdits en Afrique et le druidisme exterminé en Gaule sous Claude.

15. M. BEARD, J. NORTH et S. PRICE, *Religions de Rome*, Paris, Picard, 2006.

romain) de ses habitants. La situation changera après 212, date à laquelle Caracalla accorde la citoyenneté à la grande majorité des habitants libres de l'Empire — ce qui, comme on le verra, entraînera des conséquences dramatiques pour les chrétiens.

Les citoyens romains étaient libres de pratiquer des nouveaux cultes en privé, tant que cette nouvelle pratique n'empêchait pas l'accomplissement des devoirs civiques ou pire, ne s'attaquait pas à l'Etat sous la forme très concrète de conspiration ou de révolte. Dion Cassius, au III^e siècle, met dans la bouche de Mécène, conseiller d'Auguste, les raisons qui exigent l'unité religieuse de l'ensemble des citoyens :

Si donc tu désires devenir véritablement immortel, fais ce que je t'ai dit et vénère la divinité en tout et partout, conformément aux usages de la patrie, et, de plus, force les autres à l'honorer ; que les fauteurs des cérémonies étrangères soient haïs et punis par toi, non seulement pour le salut des dieux, attendu que, lorsqu'on les méprise, il n'est rien d'autre que l'on respecte ; mais aussi parce que l'introduction de nouvelles divinités engage beaucoup de citoyens à obéir à d'autres lois ; de là des conjurations, des coalitions et des associations que ne comporte en aucune façon un gouvernement monarchique. Ne permets non plus à personne de faire profession d'athéisme, ni de sorcellerie. (...) Souvent, en effet, les gens de cette espèce, par quelques vérités qu'ils débitent au milieu d'un grand nombre de mensonges, poussent une foule de citoyens à la révolte¹⁶.

Aussi, tout au long de la République et du Principat, on est témoin du bannissement périodique de la ville de Rome de certains cultes jugés dangereux. Les cultes d'Isis et de Sérapis étaient accusés de licence sexuelle (219 et 48 av. J.-C., 19 ap. J.-C.) ; les Chaldéens de fausse divination (134 av. J.-C.) ; les adeptes de Bellone de sacrifices humains (19 ap. J.-C.) ; enfin les juifs de

16. DION CASSIUS, 52, 36, 1-3, trad. de M. BEARD, J. NORTH et S. PRICE, *Religions de Rome*, Paris, Picard, 2006, p. 210.

corruption des mœurs, quoi que cette notion puisse impliquer (134 et 48 av. J.-C., 19 et 41 ap. J.-C.). Tite-Live (4, 30, 7-11 ; 25, 1, 6-12) donne deux exemples d'expulsion générale des cultes étrangers, en 428 et en 213 av. J.-C. Dans les deux cas, des charlatans, des devins et des prêtres itinérants choisissent des situations de crise (sécheresse, épidémie, guerre) pour s'enrichir sur le dos des malheureux. Cependant, raconte l'historien romain, tandis que les classes populaires sombrent dans la crédulité en s'adonnant à des rites nouveaux, les « meilleurs des citoyens » et les « gens de bien » tirent la sonnette d'alarme. Une fois le sénat et les magistrats avertis, des lois sont promulguées pour interdire les cultes infiltrés et rétablir les cultes anciens. Le cas le plus célèbre d'interdiction de culte dans la Rome républicaine, l'affaire des Bacchanales (186 av. J.-C.), témoigne également de cet aspect de la législation romaine. Dans la description de Tite-Live, les Bacchanales représentent le danger extrême dans lequel les superstitions étrangères peuvent mettre Rome : elles menacent à la foi la *pax deorum* et l'ordre public. Les Bacchanales offensent les dieux et les hommes. Cette affaire démontre que l'idée prêtée par Dion Cassius à Mécène n'est pas anachronique : Tite-Live, contemporain d'Auguste et de Mécène, exprime également la peur qu'une religion étrangère n'incite ses adeptes à suivre d'autres lois que celles de l'Etat romain. Ainsi, Tite-Live¹⁷ décrit-il les Bacchanales comme une conspiration née d'une superstition, formant un peuple avec des mœurs, des rites et des lois non seulement en contradiction avec ceux des *Quirites* de Rome mais dirigés contre l'Etat. Selon Tite-Live, à l'origine les Bacchanales n'étaient qu'un culte à mystères privé respectable, réservé aux seules femmes, et ne pratiquant rien d'honteux. Ce n'est qu'après les réformes de la campanienne Paculla Annia et ses deux fils qu'il est devenu le théâtre de licence, de crimes, de divination extatique et même de sacrifices humains. Les

17. TITE-LIVE, 39, 7 sqq.

nouveaux membres, des adolescents, initiés par un viol homosexuel, devaient prêter serment de suivre les lois du groupe. Les sénateurs, paniqués devant l'ampleur de ces rassemblements nocturnes, ont chargé le consul Postumius d'entamer une procédure extraordinaire, et édicté un sénatus-consulte pour interdire les réunions et rechercher les prêtres ainsi que les prêtresses du culte dans toute l'Italie. Le discours que Postumius prononce devant l'assemblée du peuple selon Tite-Live est sans doute l'expression des vifs ressentiments que les élites sénatoriales éprouvaient devant la prolifération des rites nouveaux. Le consul commence par rappeler l'importance de la fidélité aux dieux et aux cultes anciens de Rome : les ancêtres ont toujours refusé d'honorer des divinités étrangères qui, s'emparant des consciences par des rites malsains, ouvrent la porte vers tous les crimes et toutes les dépravations (39, 15, 3). Il décrit de manière très colorée la menace qui pèse sur Rome à cause des Bacchanales : non seulement ce culte impie irrite les dieux, mais ces gens travaillent sciemment à la perte de Rome et des Romains. C'est une conjuration sous le manteau d'une religion. Les intentions des dirigeants des Bacchanales sont hostiles à l'Etat, les lois du thiasé¹⁸ contraires à tout ce qui est sacré aux yeux des Romains, car là-bas « ne respecter aucun interdit sacré était... la plus haute marque de piété » (39, 13, 11). Postumius y voit la menace de la formation d'un Etat ennemi à l'intérieur de la République, avec ses institutions imitant d'une façon impie celles de Rome (39, 16, 3-4). La répression est à la mesure de la menace : plus de 7000 hommes et femmes sont arrêtés, les sanctuaires et autels de Bacchus détruits et les Bacchanales interdites en Italie, sauf les réunions de moins de cinq personnes dûment autorisées. Parmi les prisonniers, ceux qui n'avaient été qu'initiés et qui n'avaient fait que répéter le serment, mais qui n'avaient ni souffert ni commis de crimes, furent laissés en

18. *Thiasé* est un terme grec qui désigne une troupe bruyante célébrant un culte en l'honneur d'une divinité, dans la plupart des cas de Dionysos.

prison. Par contre, les initiés coupables de prostitution ou de meurtre, de faux témoignages, de fausses signatures, de testaments falsifiés, ou d'autres fraudes furent condamnés à mort et exécutés (39, 17, 6-18, 9).

Les Bacchanales étaient donc plus qu'une simple *superstitio*. Le vrai crime, selon Tite-Live, était d'agir en obéissant aux lois d'un organisme autre que l'Etat romain. Contrairement aux autres superstitions ou religions méprisées, les Bacchanales avaient leurs propres lois en contradiction avec celles de l'Etat romain et les membres avaient adhéré au culte en prêtant le serment de commettre des crimes. Dans ce cas-là, la *religio* devient une façade trompeuse susceptible d'éveiller des scrupules religieux chez les autorités :

Car rien n'est d'apparence plus trompeuse qu'une mauvaise religion. Là où la majesté des dieux sert de paravent au crime, l'âme est saisie par la crainte de porter atteinte, en punissant les forfaits humains, à quelque loi divine qui s'y serait mêlée¹⁹.

Les dangers du christianisme : un exclusivisme militant

L'affaire des Bacchanales était sans précédent dans l'histoire romaine et Rome n'en a pas connu de pareille pendant près de deux cent cinquante ans. Malgré la présence de nombreuses innovations religieuses dans la ville de Rome et dans l'Empire, que les élites ne voyaient pas toujours d'un bon œil, le christianisme fut la seule « superstition » qui provoqua des persécutions égalant et même surpassant celles lancées contre les Bacchanales. Pourtant, selon Tacite et Suétone, la première persécution des chrétiens ne ressemblait pas aux mesures prises contre les Bacchanales. Néron, le premier à inculper et à exécuter des

19. TITE-LIVE, 39, 16, 6-7, trad. A.-M. Adam, Paris, Les Belles Lettres, PUF, 1994.

chrétiens, aurait cherché non des coupables, mais des boucs émissaires pour faire taire la rumeur qui lui imputait la responsabilité de l'incendie de Rome. Cependant, même si Tacite est forcé d'admettre que les chrétiens ne furent pas des incendiaires et que, par conséquent, l'enquête établissant leur culpabilité était faussée d'avance, il n'affirme pas moins que leur réputation était très mauvaise. Le peuple les détestait à cause de leur misanthropie. Bien qu'on ne connaisse pas de texte de loi interdisant le fait d'être chrétien avant le milieu du III^e siècle, des persécutions locales touchèrent les églises un peu partout dans l'Empire dès la fin du premier siècle²⁰. Les habitants de l'Empire, de quelque origine ethnique ou sociale qu'ils soient, semblaient hostiles à la nouvelle religion, prêts à croire et à raconter n'importe quelle absurdité à son sujet. Ainsi, aux côtés de contrevérités flagrantes, comme l'adoration d'un dieu à tête d'âne (voir Figure 16), ou du sexe de leurs prêtres, trois accusations particulièrement graves furent portées contre les chrétiens : athéisme, cannibalisme et inceste²¹. Tertullien, le premier auteur chrétien de langue latine, répond aux accusateurs avec une ironie mordante :

Mais ceux qui veulent être initiés ont coutume, je pense, d'aller trouver d'abord le « père des mystères » et de fixer avec lui les préparatifs à faire. Il leur dit alors : « Il te faudra un enfant, encore tendre, qui ne sache pas ce que c'est que la mort, qui sourit sous ton couteau ; et puis, du pain pour recueillir ce jus de sang ; en outre, des candélabres, et des lampes, et quelques chiens, et des bouchées de viande pour les faire bondir

20. Selon une partie des historiens modernes, Néron aurait promulgué une loi contre le christianisme (*Institutio neroniana*), semblable au sénatus-consulte réglant l'affaire des Bacchanales. Par ex. A. GIOVANNINI, « L'interdit contre les Chrétiens : raison d'état ou mesure de police ? », in *Cahiers du Centre G. Glotz* 7 (1996), p. 103-134.

21. Tête d'âne : TERTULLIEN, *Aux nations*, 1, 14, 1-2. Le sexe des prêtres : MINUCIUS FELIX, *Octavius*, 9, 4. Athéisme, cannibalisme, inceste : ATHÉNA-GORE, *Supplique*, 3, 1 ; TERTULLIEN, *Apologétique*, 8, 7-8 ; MIN. FELIX, *Octavius*, 9, 5-7 ; EUSÈBE, *Histoire ecclésiastique*, 5, 1, 14.

et renverser les lumières. Surtout, tu devras venir avec ta mère et avec ta sœur. (...) Tu ne seras, je suppose, pas un chrétien selon les règles, si tu n'as ni sœur ni mère »²².

Cependant, la réfutation de ces accusations ne suffisait pas pour arrêter les persécutions. Pline le Jeune, gouverneur de Bithynie en 112/113 (*Lettres* 10, 96), continue à exécuter les chrétiens qu'on lui présente même après avoir vérifié que la rumeur concernant leurs réunions criminelles était fausse. Il considère qu'ils méritent la mort à cause de leur désobéissance obstinée à son ordre de sacrifier aux dieux de l'Empire. L'empereur Trajan, à qui il décrit les mesures prises dans cette affaire, l'encourage dans cette voie. Trajan, bien qu'il ne trouve pas nécessaire de les faire rechercher d'office et qu'il préfère limiter les investigations aux seules dénonciations en règle, approuve la peine de mort pour les chrétiens convaincus. La lettre de Pline adressée à l'empereur trahit la peur de tomber sur une association maléfique semblable aux Bacchanales, affaire traumatisante s'il en fut pour les Romains²³. Et le gouverneur trouve la même solution qu'a exprimée le Postumius de Tite-Live un siècle plus

22. TERTULLIEN, *Apologétique*, 8, 7-8, trad. J.-P. Waltzing, Paris, 1998.

23. Les *Bacchanales* comme modèle de la vision de Pline des chrétiens : R. M. GRANT, « Pline et les chrétiens », in *Harvard Theological Review*, 1948, p. 273-274 ; plus récemment, R. M. GRANT, « Charges of "Immorality" against Various Religious Groups in Antiquity », in R. VAN DEN BROECK et M. J. VERMASEREN (éd.), *Studies in Gnosticism and Hellenistic Religions Presented to Gilles Quispel*, Leiden, Brill, 1981, p. 161-170. On retrouve la thèse de Grant renforcée par de nouveaux arguments dans J.-M. PAILLER, *Bacchanalia*, Ecole Française de Rome, Palais Farnèse, 1988, p. 759-770. Les Bacchanales comme modèle dans la construction de l'image des chrétiens aux yeux des autorités et du peuple romains : voir par ex. : D. VAN BERCHEM, « Le "De Pallio" de Tertullien et le conflit du christianisme et de l'Empire », in *Museum Helveticum* 1 (1944), p. 100 ; J. BAYET, *Littérature latine*, 6^e édition, Paris, A. Colin, 1992, p. 650-651 ; W. H. C. FREND, *Martyrdom and Persecution in the Early Church*, Oxford, Basil Blackwell, 1965, p. 166 ; J.-M. PAILLER, *op. cit.*, 1988, p. 770-816 ; N. COHN, *Europe's Inner Demons*, St. Albans, Paladin, 1979, Préface et p. 1-15 ; A. GIOVANNINI, *op. cit.*, 1996.

tôt et que répétera le Mécène de Dion Cassius un siècle plus tard : si un groupement religieux ose aller à l'encontre de l'ordre romain, il doit disparaître.

L'opinion de Pline et de Trajan fut largement partagée par les habitants de l'Empire. Les chrétiens étaient considérés comme des gens dont le comportement irrite les dieux et cause des désastres naturels et politiques. On les accusait de corrompre les jeunes gens et les femmes en les incitant à la désobéissance, voire à la « révolte » contre l'autorité parentale. Selon leurs adversaires, les chrétiens haïssaient les habitants de l'Empire et tout le genre humain. De plus, l'idée était largement répandue que, tout comme les membres des Bacchanales et ceux de la conspiration de Catilina²⁴, les chrétiens se seraient engagés par un serment à suivre leurs propres lois en sacrifiant un être humain. Néanmoins, les persécutions restaient locales, et d'intensité variable, basées sur des dénonciations privées jusqu'au milieu du III^e siècle. C'est l'empereur Dèce qui le premier ordonna de rechercher les chrétiens dans tout l'Empire. Entre 250 et 313, plusieurs vagues de persécutions générales s'abattent sur l'Eglise naissante. Elles visent avant tout ses prêtres, ses livres et ses richesses, le but n'étant pas d'éliminer les chrétiens, mais de les convaincre de retourner aux cultes ancestraux. Cependant, la politique des persécutions échoue : le christianisme, au lieu de disparaître, continue à attirer les masses. L'empereur Constantin comprend qu'il faut changer d'attitude : au lieu de tenter de ranimer la religion traditionnelle en reconquérant de force la masse des chrétiens, il faut au contraire accepter le christianisme. En 313, il promulgue avec Licinius l'édit de Milan mettant le christianisme à pied d'égalité avec les autres religions licites de l'Empire. Constantin, qui ne s'est d'ailleurs fait baptiser que sur son lit de mort, a trouvé dans l'Eglise un formidable

24. La conjuration de Catilina est une tentative de coup d'Etat qui eut lieu en 63 av. J.-C. Les conjurés ont été accusés de toutes sortes de crimes, notamment de sacrifice humain.

support pour son trône et pour son Empire. Car, d'une part, dans un empire multiethnique, le christianisme, par son message universel, était beaucoup plus apte à remplir le rôle unificateur assigné à la religion civique par les Romains que les religions traditionnelles liées, elles, à leur culture productrice. Et d'autre part, le monothéisme prédisposait favorablement les sujets à accepter le règne d'un seul empereur, gouverneur terrestre du Dieu unique. Constantin et ses successeurs l'ont compris et, en moins d'un siècle, le christianisme, de persécuté, est devenu à son tour persécuteur de ses concurrents religieux.

BIBLIOGRAPHIE

La pureté des origines et l'intégration des cultes étrangers

- Ph. BORGEAUD, *Aux origines de l'histoire des religions*, Paris, Seuil, 2004.
- F. PRESCENDI, « Les dieux "vraiment" romains de Wissowa », in *Archiv für Religionsgeschichte* 5 (2003), p. 4-15.
- S. PRICE, *Homogénéité et diversité dans les religions à Rome*, in *Archiv für Religionsgeschichte* 5 (2003), p. 180-197.
- J. SCHEID, « Religion romaine et spiritualité », in *Archiv für Religionsgeschichte* 5 (2003), p. 198-209.
- P. VEYNE, « La nouvelle piété sous l'Empire : s'asseoir auprès des dieux, fréquenter les temples », in *Revue belge de philologie et d'histoire* 63 (1989), p. 175-194.

Les cultes orientaux

- M. BEARD, J. NORTH et S. PRICE, *Religions de Rome*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998 (Paris, Picard, 2006).
- R. BECK, « The Mysteries of Mithras : A New Account of their Genesis », *Journal of Roman Studies* 88 (1998), p. 115-128.

- R. BECK, *Beck on Mithraism : collected works with new essays*, Aldershot, Ashgate, 2004.
- R. BECK, *The religion of the Mithras cult in the Roman empire : mysteries of the unconquered sun*, Oxford, Oxford University Press, 2006.
- C. BONNET, J. RÜPKE et P. SCARPI (éd.), *Religions orientales – culti misterici. Neue Perspektiven – nouvelles perspectives – prospettive nuove*, Stuttgart, Steiner, 2006.
- C. BONNET, S. RIBICHINI et D. STEURNAGEL (éd.), *Religioni in contatto nel Mediterraneo antico. Modalità di diffusione e processi di interferenza*, Rome, Istituti Editoriali e Poligrafici Internazionali, sous presse (2008).
- C. BONNET, D. PRAET et V. PIRENNE-DELFORGE, *Les religions orientales cent ans après Cumont. Bilan et perspectives*, Rome-Bruxelles, Institut Historique belge de Rome, 2009.
- Ph. BORGEAUD, *La Mère des dieux*, Paris, Seuil, 1996.
- F. CUMONT, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, Turin, Nino Aragno editore, 2006 (1^{re} éd. Paris, 1929).
- F. DUNAND, *Isis : mère des dieux*, Paris, Errance, 2000.
- M.-L. FREYBURGER, G. FREYBURGER et J.-C. TAUTIL, *Sectes religieuses en Grèce et à Rome dans l'Antiquité païenne*, Paris, Les Belles Lettres, 1986.
- R. MACMULLEN, *Le paganisme dans l'Empire romain*, Paris, PUF, 1987.
- R. TURCAN, *Les cultes orientaux dans le monde romain*, Paris, Les Belles Lettres, 1989.
- M. J. VERMASEREN, *Die orientalischen Religionen im Römerreich*, Leiden, Brill (EPRO 93), 1981.

Le christianisme

- J. BAYET, *Littérature latine*, 6^e édition, Paris, A. Colin, 1992.
- M. BEARD, J. NORTH et S. PRICE, *Religions de Rome*, Paris, Picard, 2006.
- D. VAN BERCHEM, « Le "De Pallio" de Tertullien et le conflit du christianisme et de l'Empire », in *Museum Helveticum* 1 (1944), p. 100-114.
- N. COHN, *Europe's Inner Demons*, St. Albans, Paladin, 1979.

- W. H. C. FRENED, *Martyrdom and Persecution in the Early Church*, Oxford, Basil Blackwell, 1965.
- A. GIOVANNINI, « L'interdit contre les Chrétiens : raison d'état ou mesure de police ? », in *Cahiers du Centre G. Glotz* 7 (1996), p. 103-134.
- R. M. GRANT, « Pline et les chrétiens », in *Harvard Theological Review*, 1948, p. 273-274.
- R. M. GRANT, « Charges of "Immorality" against Various Religious Groups in Antiquity », in R. VAN DEN BROECK et M. J. VERMASEREN (éd.), *Studies in Gnosticism and Hellenistic Religions Presented to Gilles Quispel*, Leiden, Brill, 1981, p. 161-170.
- J.-M. PAILLER, *Bacchanalia*, Rome, Ecole Française de Rome, 1988.

INDEX DES NOMS (auteurs, lieux, divinités, termes rares)

Les chiffres en italique renvoient aux notes de bas de page.

- | | |
|---|--|
| Abydos : 57. | Apollon Ptoios : 85. |
| Achaïe : 87. | Apollon Pythien : 154. |
| Achille : 125. | Apollon Spodios : 87. |
| Adam : 135, 138. | Apsou : 129, 130. |
| Adam A.-M. : 162. | Apulée : 113. |
| Adam R. R. : 78. | Ara Maxima : 26. |
| Adolenda : 23. | Arcas : 146. |
| Adonis : 152. | Arétos : 38. |
| Afrique : 80, 154, 158. | Aristonicé : 93. |
| Agamemnon : 85. | Aristophane : 44. |
| Albe : 150. | Aristote : 42. |
| Amenhotep III : 71. | Artémidore d'Ephèse : 89. |
| Amenhotep-fils-de-Hapou : 71. | Asclépios : 21, 86. |
| Amon : 65, 66, 68, 71. | Asie : 19, 154. |
| Amon d'Ipet-sout : 71. | Asie Mineure : 25, 124, 150, 154, 157. |
| Anatolie : 153. | Asile : 150. |
| Anna Perenna : 112. | Assmann J. : 59, 60, 61, 72. |
| Anu : 130. | Atargatis : 152. |
| Aphrodite : 19, 140. | Athéna : 38, 93, 95, 140. |
| Aphrodite Ourania : 19. | Athénagore : 163. |
| Aphrodite Pandemos : 19. | Athènes : 21, 28, 93, 94, 95. |
| Apophis : 60, 105, 108. | Atrahasis : 135, 142, 143. |
| Apollodore : 142. | Attale : 154. |
| Apollon : 20, 26, 33, 80, 85, 88, 89, 90, 91, 92, 95, 97. | Attique : 94. |